

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, vingt-trois février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **16 février 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Flavien BASILE** a donné **pouvoir à Marie-Lou TALET**, Madame **Ida HIDALGO** a donné **pouvoir à Jean-Louis COSTES**, Madame **Céline STREIFF** a donné **pouvoir à Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **8**
- . Nombre de Conseillers Présents : **19**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **22**

OBJET : RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU HAMEAU DU BOSQUET.

Monsieur BEUVELOT indique que la SEM 47 a fait part du souhait de rétrocéder les espaces communs du Hameau du Bosquet (ex-ZAC de l'Orée du Bois).

Il précise que la réception des travaux d'aménagement du lotissement a été actée le **6 décembre 2022** après levée de réserves. Le dossier de récolement des travaux VRD a été transmis à la Mairie et l'éclairage public est bien raccordé (mise en service en attente).

Il ajoute que ces espaces communs sont limités à deux parcelles cadastrées ZD 2071 et ZD 2065 pour une surface respective de 3.780 m² et 237 m². Il s'agit d'une part de la voie de desserte des lots et, d'autre part, d'un corridor végétal préservé.

Il ajoute que la SEM47 rétrocède ces espaces à la commune pour les 10,00 euros symboliques. Il précise que la commune prendra à sa charge les frais de notaires.

Il précise que la voirie entrera donc dans le domaine public de la commune et que la parcelle végétale sera entretenue par les agents communaux.

Il donne lecture du plan de division joint en annexe et invite l'assemblée à se prononcer sur cette rétrocession.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve la rétrocession des espaces communs des parcelles cadastrées ZD 2071 et ZD 2065, d'une emprise respective de 3.780 m² et 237 m², comme le prévoit le plan de division joint en annexe ;**
- 2. approuve le classement de la parcelle ZD 2071 dans le domaine public de la commune, du fait de son affectation à l'usage du public (voirie) ;**
- 3. précise que cette acquisition se fera au prix de 10,00 € symboliques ;**
- 4. prend acte que les frais de notaires seront payés par la commune ;**
- 5. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la commune ;**
- 6. indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune ;**
- 7. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **23 février 2024**

Signé par :



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).